



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Barèmes et tarifs Ecoles primaires valables dès janvier 2012

(vacances scolaires non comprises)

- Tarif A** revenu imposable des parents: moins de Fr. 30'000.-
Tarif B revenu imposables des parents: de Fr. 30'001.- à Fr. 60'000.-
Tarif C revenu imposable des parents: de Fr. 60'001.- à Fr. 100'000.-
Tarif D revenu imposable des parents: plus de Fr. 100'000.-

	LUNDI				MARDI				MERCREDI				JEUDI				VENDREDI			
	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Unité 1 7h00-8h00	7.-	8.-	9.-	10.-	7.-	8.-	9.-	10.-	7.-	8.-	9.-	10.-	7.-	8.-	9.-	10.-	7.-	8.-	9.-	10.-
Unité 2 8h00-11h40	--	--	--	--	20.-	22.-	24	26	20.-	22.-	24	26	20.-	22.-	24	26	20.-	22.-	24	26
Unité 3* 11h40-13h40	7.-	8.-	9.-	10.-	7.-	8.-	9.-	10.-	7.-	8.-	9.-	10.-	7.-	8.-	9.-	10.-	7.-	8.-	9.-	10.-
Unité 4 13h40-15h20	11.-	13.-	14.-	15.-	11.-	13.-	14.-	15.-	11.-	13.-	14.-	15.-	11.-	13.-	14.-	15.-	11.-	13.-	14.-	15.-
Unité 5 15h20-18h30	12.-	14.-	15.-	17.-	12.-	14.-	15.-	17.-	12.-	14.-	15.-	17.-	12.-	14.-	15.-	17.-	12.-	14.-	15.-	17.-

* prix du repas de midi non compris (9.- par repas)

Remarques:

- L'avis de taxation des parents (ch. 7.91) doit être joint au formulaire d'inscription définitive, sans quoi le tarif D sera appliqué.
- Le tarif est fixé par unité (unités 1 à 5, selon tableau ci-dessus).
- Toute unité entamée est facturée dans sa totalité.
- L'unité 5 (15h20 à 18h30) inclut le goûter et propose des devoirs surveillés.
- A partir du deuxième enfant d'une même famille fréquentant l'Accueil: réduction du tarif par unité : Fr. 1.- (sauf pour le repas de midi, sur lequel aucun rabais n'est accordé) .
- Lors de l'inscription, Fr. 50.- par famille sont demandés comme cotisation annuelle à l'Association.
- Le tarif indiqué ci-dessus est valable pour les enfants résidant dans toute commune subventionnant l'AES (actuellement Farvagny et Vuisternens). Le tarif par unité sera majoré de Fr. 2.- pour les enfants résidant dans des communes ne subventionnant pas l'AES.
- Le transport jusqu'à Farvagny n'est pas assuré par l'AES.
- Le tarif facturé pour l'unité 3 n'inclut pas le prix du repas. Celui-ci est facturé séparément, au prix de 9.- par repas.
- L'ouverture de l'AES durant une partie des vacances scolaires dépendra notamment du nombre d'enfants inscrits et est soumise à décision ultérieure du Comité. Les tarifs pour les vacances seront publiés ultérieurement.

Farvagny, le 25 novembre 2011